

# *Ecole de Musique de Toutes Aides*

## **Décharge de Responsabilité Saison 2025-2026**

Extrait de l'article 3 du règlement intérieur, dont vous avez pris connaissance avant l'inscription de votre enfant :

*Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants durant les cours et activités artistiques, mais en dehors des salles de cours, ils sont sous leur propre responsabilité (s'ils sont majeurs) ou celle de leurs parents/tuteurs (s'ils sont mineurs).*

*Il appartient, dans tous les cas, à l'élève majeur ou au responsable légal de l'élève mineur de s'assurer de la présence du professeur. En cas d'absence du professeur, l'école n'assure pas la prise en charge des élèves et décline toute responsabilité.*

Je (nous), soussigné(s), \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Et responsable(s) de,

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Souhaitons,

- Qu'il puisse venir seul à son cours
- Qu'il puisse partir seul de son cours

Coordonnées des tuteurs de l'enfant avec Nom, Prénom et n° de téléphone :

Tuteur 1 :

Tuteur 2 :

Tél :

Tél :

Tuteur 3 :

Tuteur 4 :

Tél :

Tél :

Nota : l'école vous remercie de prévenir le professeur et l'administration de l'école en cas d'absence ou de changement de procédure.

Date :

Nom(s) du (des) responsables avec signature obligatoire :